

## Compte rendu de séance

### Séance du 24 Avril 2019

L'an 2019 le 24 Avril à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s'est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,en Mairie sous la présidence de CATIN Régine Maire

**Présents :** Mme CATIN Régine, Maire, M. VERITE Patrice, Mme RANGER Fabienne, M. BOURGEOIS Philippe, Mme LION Sandrine, M. JOST François, Mme BAUDOT Martine, M. LAURENT Fabien, Mme JOI Y Marie-Claude, Mme DURAND Brigitte, M. DUVIC Patrick, M. FONT Antoine

Excusé(s) ayant donné procuration : M. BEC Eric à M. BOURGEOIS Philippe, Mme TRICHET Loulsette à Mme LION Sandrine, Mme GERVAIS Anne-Marie à Mme BAUDOT Martine, M. CAILLEUX Jacques à Mme CATIN Régine, M. MONS Jean-Pierre à M. VERITE Patrice, Mme FOUACHE Marie-Paule à M. FONT Antoine  
Excusée : Mme CHEVREUX Carole

#### **Nombre de membres**

- Aférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 12

**Date de la convocation :** 15/04/2019

**Date d'affichage :** 15/04/2019

**A été nommé(e) secrétaire :** Mme LION Sandrine

Le dernier compte rendu est validé par l'unanimité du Conseil Municipal sans commentaire.

Une délibération a été modifiée en date du 5 février 2019, concernant l'autorisation de mandater jusqu'à 25 % des investissements. Les montants par compte avaient été omis et donc rectifiés par cette modification.

#### **1 – Acte consilulif de la régie de recettes et d'avances :**

Il a été constitué au sein du secrétariat de la mairie, une régie de recettes et d'avances pour pouvoir encaisser :

- Photocopie, envoi de fax
- Location de salles et de matériels
- Concessions funéraires
- Amendes
- Vaisselles cassées et matériels détériorés
- Redevance d'occupation du domaine public
- Encaissement de produit des festivités organisées par la commune
- Vente de petits matériels et équipements

Et pour paiement des dépenses :

- Fournitures et de petits matériels de moins de 100 €.
- Produits alimentaires de moins de 100 €.

Il est demandé par le trésorier de régulariser la régie de recettes et d'avances par le biais de cet acte. Un arrêté sera pris pour désigner le titulaire et le mandataire suppléant.

Vote : 18 Pour

#### **2 – Vente de la Parcelle D933 – Rue de la SOCRAIE**